

## **Introduction :**

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir dans des délais très rapides par rapport à notre demande et ce d'autant que nous étions aussi représentés dans la délégation de la FSU que vous avez il y a peu également reçue.

Nous avons fait cette demande car nous souhaitons évoquer avec vous un certain nombre de dossiers très spécifiques auxquels nous sommes très attachés et qui constituent des aspects importants voire déterminants dans le fonctionnement de notre discipline et de celle du sport scolaire.

Il nous paraît important de rappeler les résultats des dernières élections professionnelles dans notre académie où notre organisation est sortie renforcée encore dans les résultats concernant les certifiés EPS avec :

- 98% des suffrages exprimés pour le SNEP dans le corps des certifiés (1109 voix, c'est 26 abstentionnistes et 22 pour FO).

Cela nous donne plus de responsabilités encore dans les propositions que nous devons porter sur le métier et dans les différentes instances et également auprès de vous.

### **Question du sport scolaire**

- Rappel du fait que le SNEP est très attaché à cette dimension de notre métier, partie enseignement obligatoire et part pour animation et encadrement des élèves dans le cadre d'une pratique volontaire.
- Réalités du sport scolaire dans une grande académie comme la nôtre avec

en 2011 2012 : Sur 436 404 élèves scolarisés, 80309 licenciés et 18.40%, ce qui constitue dans une académie comme la nôtre une réalité forte avec des réussites : taux de licenciés dans les établissements classés (ZEP), taux de participation des filles (17% des effectifs scolarisés), la participation des élèves sur les rencontres, et le nombre d'élèves formés jeunes officiels.

Donc la pratique dans le cadre des AS et de l'UNSS représente véritablement un outil d'accès à la pratique volontaire avec un intérêt souvent relevé par les Parents notamment sur la question de l'accessibilité du prix de la licence – aspect renforcé en région parisienne, réalité y compris formulée par le dernier rapport de la cour des comptes qui note que l'EPS et le sport scolaire restent les derniers bastions de service public pour l'accès au sport pour tous ( 81.4% des sommes que l'état investit sont consacrées à l'EPS et au sport scolaire).

L'AS est lieu de culture et espace de lien social, il n'y a pas d'autres structures dans les établissements du second degré qui rassemblent de façon pérenne autant sur une pratique volontaire.

Du point de vue des collègues animateurs, on peut dire qu'il constitue aussi dans notre académie un lieu d'intégration des jeunes collègues, qui prolonge temps d'accompagnement, et formes de tutorat, lieu de professionnalité où se joue aussi des réflexions sur les contenus sportifs proposés aux élèves.

- On est à cette date dans la perspective du travail autour du projet régional UNSS, dans le cadre de la déclinaison du PND se pose la question des axes prioritaires de développement et les conditions de ce développement.

Dans la lignée des déclarations fortes du Ministre, voire des attentes qu'il a formulées vers les enseignants d'EPS à l'AG de l'UNSS notamment : pour que cet enjeu fort puisse se développer dans notre académie :

Il faut pouvoir intervenir sur certaines clés du rayonnement, sur certaines conditions du développement du sport scolaire :

Le SNEP Versailles considère qu'il serait politiquement important qu'une note d'orientation du Recteur vers les Chefs d'établissement soit réalisée:

- Rappel du forfait (nous sommes dans l'attente de la parution du décret sur lequel le ministre s'est engagé) mais nous sommes aussi dans la phase de préparation de la rentrée dans les établissements et on sait les difficultés sur cet aspect (qui se sont un peu gommées sur les 2 dernières rentrées) mais qui perdurent pour des collèges NT1 et TZR notamment qui les placent en situation d'instabilité à la rentrée.
- Rappel de la nécessité de la libération du mercredi après midi qui constitue l'espace de rencontres, mais aussi une vigilance sur la possibilité de laisser libres certaines plages méridiennes qui constituent aussi en lycée des possibilités de pratique volontaire pour les élèves dans le cadre de l'AS.
- Rappel de la présidence par les CE comme point d'appui au développement des AS.
- Pour les élèves de la voie professionnelle, nous demandons que soit mise en œuvre la recommandation ministérielle de prévoir dans les conventions de stage, la libération du mercredi après midi. (Des établissements ont mis en place cette possibilité qui constitue un axe de progrès).
- Rappeler que l'établissement –eu égard les difficultés financières notamment de certains lycées ou LP – peut décider, par un vote en CA, une aide financière à l'AS. Et inciter à le faire là où c'est une condition au fonctionnement de l'AS.
- Rappeler aussi là où c'est possible la possibilité pour les médecins scolaires de voir les élèves qui ont des difficultés à fournir le certificat médical.
  - Fonctionnement démocratique :

Notre organisation a une responsabilité particulière dans la structure UNSS puisque le SNEP est administrateur de l'UNSS.

Le Recteur Boissinot avait donné acte au SNEP sur la possibilité -dans cette position d'administrateur- de nous exprimer dans les temps de réflexion de l'UNSS, notamment dans le cadre des journées bilan. Si nous nous permettons de rappeler cet engagement, c'est que ici ou là des interventions sont faites pour empêcher ou remettre en cause cette expression du SNEP qui porte uniquement sur les questions du sport scolaire (nous tenons à votre disposition si besoin, le contenu de nos interventions et les documents distribués).

Cela ne nous semble pas juste ! Il faut rappeler que notre organisation est et a été sollicitée pour produire des documents, des éléments qui contribuent à la réflexion, dans la dernière période, cela a été encore le cas sur le Plan quadriennal devenu plan national de développement et c'est bien dans le sens d'interventions constructives que nous jouons notre rôle !

Nous souhaitons en toute sérénité pouvoir continuer. Les objectifs ne peuvent pas être posés et affirmés autour du fonctionnement démocratique dans les textes et ne pas être mis en œuvre dans la pratique dans notre académie et les 4 départements qui la composent.

Dans ce même sens, serait il possible que soit tenu l'engagement pris lors d'un CRUNSS d'associer les élu-e-s des As au groupe de pilotage académique , mais également que le SNEP y soit représenté ?

.....

## FPC : outil indispensable pour notre profession !

La possibilité offerte par le dispositif des actions de formation continue dans le cadre de la DAFPA restent dans notre académie un outil déterminant à la disposition des enseignants d'EPS.

Plusieurs points sont déterminants et contribuent à la réussite de ce dispositif : question de l'élaboration et du fonctionnement.

- Le travail d'analyse des besoins réalisé chaque année dans chaque bassin en appui sur un réseau d'animateurs par bassin (52 collègues et 23 bassins de formation) contribue à proposer des actions en adéquation avec les attentes formulées par les équipes dans chaque établissement. Le bassin de formation est un lieu de dynamiques professionnelles.

Ce travail contribue à positionner de façon forte la discipline dans les établissements.

Ce dispositif contribue aussi à l'intégration des jeunes collègues ou des nouveaux arrivants dans les équipes, dans les bassins, sur les problématiques professionnelles.

Les équipes étant partie prenante de la formulation des attentes, les enseignants participent ensuite massivement aux actions, cela aussi constitue un point d'appui : 1 à 2 par enseignant (mais TZR malmenés, et CE qui s'oppose pour 18% ....

Nombre d'inscrits / nombre d'enseignants d'EPS est toujours un chiffre important.

Et 84% des enseignants contribuent aux vœux de formation.

- Ce réseau contribue à construire et à proposer des actions en appui des orientations académiques sur des projets de contenus ambitieux pour la discipline. Il faut qu'il soit maintenu.

Outil pour réguler les projets d'enseignement, pour acquérir des connaissances sur de nouvelles activités, pour travailler les contenus pour la réussite du plus grand nombre..., pour développer des compétences professionnelles, pour éviter l'isolement du seul questionnement de l'équipe sur les contenus d'enseignement.

Si on compare à d'autres académies, il reste donc encore une possibilité intéressante à développer encore pour garder de la diversité en termes de nombre d'actions et aussi pour que le volume d'enseignants puisse être absorbé.

- 2 stages au minimum par an et par enseignant
- Un plan qui doit garder une diversité dans les propositions faites ce qui renvoie à nombre d'actions proposées par bassin qui devraient être augmentées. Retrouver un nombre d'actions supérieures (qui évitent dédoublement et qui garde diversité).

Les IPR sur cet aspect ont montré une convergence de points de vue sur la nécessité de préserver ce réseau et son fonctionnement.

Bilan chiffré donné en fin d'audience à Mr le Recteur.

académie	Nb total d'élèves scolarisés	Nb total de licenciés	taux
Versailles	436 404	80 309	18.40%
Créteil	344 271	58 390	16.96%
Paris	124 401	21 821	17.54%
Région parisienne	905 076	160 520	17.35%
	Soit 18.78 % de la population scolaire	16.34% des effectifs UNSS	17,35%

académie	Effectifs filles scolarisées	licenciées	Effectifs G scolarisés	licenciés
Versailles	41 140	6900 16.77%	46 172	10 966 23.75%